

L'an deux mil quinze, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : MOREAU, ROCHAS, SOUTON, SORREL, DUFAYARD, PELLOUX,
REYMOND
ABSENTS : M. ARRIBERT, MME LOCATELLI
PROCURATION : MME LOCATELLI a M. PELLOUX

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Mme Le Maire informe l'assemblée de la remise, lors de la dernière réunion à la SADI, des rapports de la SAUR concernant les habitations concernés par le SPANC. Ces documents restent à la disposition, un courrier sera fait aux différents propriétaires afin de leur rappeler leurs obligations

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2015

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

Le compte rendu du 10 septembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

SIEEM

Madame Le Maire informe l'assemblée de la demande de dissolution par le préfet de syndicats Intercommunaux dans le cadre du SDCI (schéma Départementale de Coopération Intercommunale). Mme Le Maire précise que le SIEEM, syndicat gérant nos écoles, est concerné.

Le SIEEM est un regroupement pédagogique créé en 1974 concernant les écoles de 4 communes : La Buisnière ; la Flachère ; Ste Marie d'Alloix et Ste Marie du Mont, sur 3 sites :

- **Ecole maternelle à La Flachère**
- **Ecole élémentaire CP, CE1 et CE2 à La Buisnière**
- **Ecole élémentaire CM1 et CM2 à Ste Marie d'Alloix**

Le SIEEM gère les budgets investissement et fonctionnement sans aucun dysfonctionnement depuis plus de 30 ans et a su s'adapter aux contraintes imposées :

- **Transport scolaire : gestion des horaires décalés des 3 écoles**
- **Cantine dans chaque école pour la sécurité et le bien être des élèves**
- **Garderie périscolaire matin et soir sur les 3 sites**
- **Nouvelles activités périscolaires pour lesquelles la mise en place a été d'une complexité importante**
- **Personnel communal mutualisé**
- **Bénévolat du Président et des intervenants NAP**

Le conseil syndical a fait l'inventaire des différentes possibilités :

- **Mutualisation : existe déjà pour le personnel communal (bâtiments ; NAP et entretien des locaux)**
- **Transfert à la Communauté de Communes, cette dernière n'a pas la compétence école, ce qui entrainerait la rupture du savoir-faire et des compétences, de la réactivité due à la proximité, avec un surcoût pour les communes du fait de la gestion**
- **Fusion des communes : à l'étude**
- **Maintien du syndicat tel qu'il existe aujourd'hui**

Le conseil municipal, à l'unanimité, au regard de l'existant, demande le maintien du SIEEM sous sa forme actuelle et charge Mme Le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

SYNDICATS DES ALPES

Mme Le Maire informe l'assemblée de la demande de suppression du syndicat de l'Alpes, dans le cadre du SDCI (Schéma Départementale de Coopération Intercommunale).

Mme Le Maire confirme que ce syndicat a un réel besoin d'exister et qu'un autre mode de fonctionnement pourrait être proposé sous la forme d'une convention signée par les communes concernées (La Buissière, La Flachère, Sainte Marie du Mont, Sainte Marie d'Alloix, Saint Vincent de Mercuze)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des nombres présents, approuve cette proposition.

RETROCESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN EN BORDURE DE LA RD9

Mme le Maire informe l'Assemblée que lors des travaux d'aménagement de sécurité de la RD9, au niveau du Boissieu, nous avons constaté qu'une bande de terrain était la propriété du Conseil Général.

Mme Le Maire propose de demander la rétrocession de cette bande de terrain à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les propositions présentées et autorise Mme Le Maire à faire les demandes nécessaires.

RAPPORT COMMISSIONS TRANSFERT DE CHARGE

Mme Le Maire informe les membres présents des transferts de compétences à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2016 :

- la médiathèque « tête de réseau » située à Crolles
- la médiathèque « tête de réseau » situé à Pontcharra
- le multi accueil situé à Allevard
- le centre de loisirs situé aux Adrets

Et soumet le rapport correspondant.

Après délibération les membres présents acceptent le transfert de charge.

BIBLIOTHEQUE

Mme Le Maire rappelle que nous avons prévu la bibliothèque dans la cour de la mairie (à la place des deux petits bâtiments vétustes) lors de la dernière réunion de travail avec la CAUE et après réexamen du projet de La Cure ; il a été décidé de ré inclure la bibliothèque dans le projet de La Cure.

L'Assemblée après délibération donne son accord et charge Mme Le Maire :

- du lancement de l'étude
- de l'obtention des devis correspondants et la constitution des dossiers.

SUPPRESSION CCAS

Mme Le Maire précise à l'Assemblée qu'il n'est plus obligatoire d'avoir un budget séparé pour le CCAS compte tenu du fait que nous sommes une commune de moins de 1500 habitants suivant la loi 2105-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRE.

Les membres présents compte tenus des présents éléments donnent leur accord pour dissoudre le CCAS, le conseil municipal reprenant cette compétence.

POSTE DE SECOND ADJOINT

Mme Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. Elle propose, à cet effet, de ne pas renommer un adjoint suite à la démission pour déménagement du second adjoint. Le troisième adjoint prenant la place du démissionnaire.

Après concertation, l'assemblée donne son accord pour deux adjoints à compter du 1^{er} octobre 2015.